

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 23 octobre 2020

**2<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2020-10-2-3

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

Service Aménagement des Territoires

**CONVENTION INTERREG V****CREATION D UNE CELLULE DE COORDINATION POUR LE PROJET 3LAND SUR  
LA PERIODE 2020-2022**

Résumé : Dans le présent rapport, il est proposé d'approuver la convention INTERREG V relative au projet n°11.14 de création d'une cellule de coordination pour le projet 3Land à l'Eurodistrict Trinationnel de Bâle, sur la période 2020 – 2022 et d'autoriser le Président à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme réunie le 25 septembre 2020.

L'Eurodistrict Trinationnel de Bâle (ETB) est en charge de la gestion administrative et technique du projet 3Land relatif à l'aménagement d'un nouveau quartier urbain de près de 180 hectares, le long des rives du Rhin, à cheval sur les communes de HUNINGUE, de WEIL-AM-RHEIN et le canton de Bâle-Ville.

Les partenaires de ce projet initié en 2012 sont aujourd'hui les suivants :

- côté français : la ville de HUNINGUE, Saint-Louis Agglomération et le Département du Haut-Rhin,
- côté allemand : la ville de WEIL-AM-RHEIN et le Landkreis de LÖRRACH,
- côté suisse : la Confédération suisse et le canton de Bâle-Ville.

En lien avec les partenaires du 3Land, l'ETB a déposé un dossier de demande de financement INTERREG V pour la création d'une cellule de coordination pour le projet 3Land, sur la période 2020-2022.

Le coût total prévisionnel de ce projet est de 271 524,90 €. Le cofinancement communautaire attribué s'élève à 108 609,96 €, soit 60 % du coût total éligible du projet (181 016,60 €).

Ce cofinancement européen viendra ainsi en appui au financement de la poursuite des études 3Land dont la future convention partenariale pour la période 2021-2026 est en cours d'élaboration.

La participation du Département au cofinancement du projet de création de cette cellule de coordination 3Land s'élève à 6 033,88 €, détaillé comme suit :

- au titre de 2020, un montant de 2 011,29 €, compris dans la participation globale que le Département verse au projet 3Land et dont les sommes pour la période 2019 - 2020 ont été validées par la Commission permanente du 15 novembre 2019,
- pour la période 2021-2022, 4 022,59 € répartis entre 2021-2022, sous réserve de la signature de la convention de planification 3Land pour la période 2021-2026 et de la validation par les élus de l'Assemblée délibérante des crédits correspondants pour les années 2021 et 2022.

Afin de permettre la validation du cofinancement communautaire INTERREG, il convient que l'ensemble des partenaires 3Land signe la convention INTERREG V jointe en annexe au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, il est proposé :

- d'approuver la convention INTERREG V, jointe au présent rapport, relative au projet n°11.14 de création d'une cellule de coordination pour le projet 3Land à l'Eurodistrict Trinational de Bâle, sur la période 2020 - 2022,
- de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

  
LE PRESIDENT  
  
Remy WITH